

**Mémoire présenté dans le cadre  
des consultations prébudgétaires  
en vue du budget de 2020**

**Conseil canadien pour  
la coopération internationale  
(CCCI)**

## Liste de recommandations

### ***Partie I : Intégrer la durabilité dans toute la société et l'économie***

**Recommandation 1 :** Que le gouvernement mette l'accent sur la production de recettes et sur la stabilité des revenus fédéraux par une réforme progressiste de la politique budgétaire.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement, faisant fond sur les efforts actuellement déployés pour adopter une stratégie intérimaire de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, demande à une commission multipartite nationale de guider l'application de la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 par un plan d'action détaillé, chiffré, engageant toute la société qui fasse concorder la politique gouvernementale avec les objectifs du développement durable (ODD), et crée un cadre pangouvernemental cohérent d'indicateurs pour respecter et mesurer les priorités du Programme 2030 au Canada et à l'étranger.

**Recommandation 3 :** Que le gouvernement développe un processus qui lui permette de déterminer et de recommander conjointement avec le secteur de la bienfaisance des mesures pour une réforme juridique et réglementaire générale de ce secteur.

### ***Partie II : Donner l'exemple pour un monde durable***

**Recommandation 4 :** Que le gouvernement augmente les dépenses du Canada en matière d'aide humanitaire et au développement dans le monde sur 10 ans, par une augmentation prévisible de 15 % par an de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI).

**Recommandation 5 :** Que le gouvernement consacre au moins 50 % de sa contribution au financement international de la lutte contre les changements climatiques à l'adaptation, dans le contexte de l'augmentation de ce financement et pour arriver à la juste part qui doit être celle du Canada.

**Recommandation 6 :** Que le gouvernement consacre 50 % de l'aide bilatérale aux pays les moins développés (PMD), aux pays à faible revenu (PFR) et aux contextes fragiles.

**Recommandation 7 :** Que le gouvernement mette sur pied un nouveau plan d'action pour l'efficacité de l'aide internationale, avec des objectifs clairs correspondant aux engagements relatifs à l'efficacité de l'aide internationale et de l'aide au développement.

**Recommandation 8 :** Que FinDev Canada et Affaires mondiales Canada affectent, sur toute contribution remboursable, au moins la moitié de leurs investissements à des initiatives qui réduisent l'inégalité entre les sexes, par exemple dans des petites et moyennes entreprises (PME) dirigées par des femmes, dans les pays à revenu intermédiaire faible (PRIF) et les PFR.

## **Introduction**

Le budget de 2020 est l'occasion pour le gouvernement du Canada d'améliorer les conditions pour un développement économique durable et solidaire.

L'évolution rapide du climat mondial est un vecteur de risque à la fois indépendant et commun qui s'accompagne d'une série de défis complexes pour la sécurité humaine et environnementale. Inondations et feux de forêt, migrations forcées et espèces envahissantes, difficultés économiques et transition industrielle sont autant de résultats concrets et imminents de ce que le Comité des finances qualifie à raison d'urgence climatique.

Le passage responsable, durable et juste à une économie à faible intensité de carbone nécessitera un effort important et à long terme de toute la société. Le gouvernement du Canada devrait s'attacher à produire les recettes qui seront nécessaires pour soulager les populations et les secteurs touchés par cette transition. Toute l'économie doit y participer, y compris le secteur de la bienfaisance.

La transition est nécessaire à la survie. C'est aussi une occasion de prospérer et de donner l'exemple. Le budget de 2020 devrait comprendre des engagements à utiliser la croissance économique actuelle et future – alimentée par le rendement des investissements dans la transition énergétique – pour renforcer le leadership mondial du Canada dans le développement durable et l'aide humanitaire.

### **Partie I : Intégrer la durabilité dans toute la société et l'économie**

***Recommandation 1 : Que le gouvernement procède à une réforme progressiste de la politique budgétaire afin d'assurer la stabilité des revenus fédéraux et de renforcer la capacité de faire des investissements durables.***

Des décennies de réductions d'impôt limitent considérablement la capacité du gouvernement fédéral de faire preuve de souplesse pendant les ralentissements économiques, d'investir et d'élargir les services publics et les programmes gouvernementaux et de réduire les inégalités de revenu – toutes choses qui seront nécessaires pour garantir une transition énergétique responsable, durable et juste. D'après [une analyse](#) en particulier, en 1992, la moyenne quinquennale des dépenses publiques totales en part du PIB était de 48,6 %. En 2016, cette moyenne était de 40,1 %. Dans le contexte de l'économie actuelle de 2 billions de dollars, la différence représente 170 milliards par an d'investissements publics qui n'ont jamais lieu. Le budget de 2020 devrait contenir des mesures financières qui commencent à rétablir la capacité du gouvernement fédéral d'investir dans une économie et une société plus durables – y compris en visant à changer les politiques et les cadres fiscaux, sociaux et macro-économiques qui aggravent les inégalités de revenu et/ou désavantagent les femmes.

Les mesures financières qui subventionnent directement ou indirectement la production et l'utilisation de combustibles fossiles encouragent directement les activités à forte intensité de carbone non viables, faussent les marchés, donnent des signaux de prix déplorables et découragent les investissements dans les énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique. Le budget de 2020 devrait amorcer l'élimination de toutes les subventions aux combustibles fossiles et créer des mesures qui incitent à passer de manière équitable à une économie à faible intensité de carbone, conformément aux engagements du G7 de 2016 et 2018.

***Recommandation 2 : Que le gouvernement, faisant fond sur les efforts actuellement déployés pour adopter une stratégie intérimaire de mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030, demande à une commission multipartite nationale de guider l’application de la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 par un plan d’action détaillé, chiffré, engageant toute la société qui fasse concorder la politique gouvernementale avec les objectifs du développement durable (ODD), et crée un cadre pangouvernemental cohérent d’indicateurs pour respecter et mesurer les priorités du Programme 2030 au Canada et à l’étranger.***

Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) connexes fournissent un cadre pour une transition vers un avenir durable. Sachant cela, l’unité des ODD d’Emploi et Développement social Canada devrait créer une commission multipartite nationale de haut niveau à laquelle participeraient les trois ordres de gouvernement, les autorités autochtones, la société civile, le secteur privé et d’autres Canadiens.

La commission nationale devrait avoir pour mandat d’éclairer une Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 détaillée et chiffrée et d’en surveiller la mise en œuvre. Elle devrait notamment définir un cadre national d’indicateurs en étroite collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités afin de recueillir des données infranationales, ventilées par âge, race, ethnicité et genre, entre autres choses. Le plan d’action doit faire en sorte que la politique canadienne soit en harmonie avec le principe du Programme 2030 selon lequel personne ne sera laissé de côté, ce qui nécessite de faire du caractère multidimensionnel de la pauvreté et des obstacles structurels une priorité pour réduire les inégalités.

***Recommandation 3 : Que le gouvernement développe un processus qui lui permette de déterminer et de recommander conjointement avec le secteur de la bienfaisance des mesures pour une réforme juridique et réglementaire générale de ce secteur.***

Une démarche s’appuyant sur l’ensemble de la société doit comprendre un secteur canadien de la bienfaisance solide. Les organismes de bienfaisance canadiens [emploient](#) environ deux millions de Canadiens, représentent 8,1 % du PIB et constituent un élément clé de l’identité nationale du Canada. Un contexte législatif et stratégique tout à fait propice à la réalisation du plein potentiel de ces organismes fait en sorte que les organismes canadiens à but non lucratif accomplissent le meilleur travail possible, ce qui profite aux Canadiens.

Les organismes de bienfaisance canadiens sont actuellement régis par des interprétations en common law d’une loi désuète. L’heure est venue d’une réforme globale réfléchie. Les organismes de bienfaisance canadiens, y compris le CCCI, souhaitent collaborer avec le gouvernement et les parlementaires afin de définir une vision pour un cadre législatif et réglementaire canadien du XXI<sup>e</sup> siècle pour le secteur de la bienfaisance. Cette recommandation soutient la quatrième recommandation du [Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance](#) et les lettres de mandat des ministres des [Finances](#) et du [Revenu national](#). Elle s’appuie aussi sur les mesures prises par le gouvernement fédéral pour donner suite à d’autres recommandations du Groupe de consultation, y compris en ce qui concerne le dialogue sur les politiques publiques et les activités relatives au développement, et sur les recommandations du [Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance](#).

## **Partie II : Donner l'exemple pour un monde durable**

Par les mesures ci-dessus destinées à renforcer la viabilité de l'économie et de la société canadiennes, le Canada sera à même de renforcer son leadership mondial par un engagement international constructif qui améliorera sa réputation et sa compétitivité, tout en contribuant à un système multilatéral plus stable et plus prévisible, en mesure de mieux relever les défis auxquels fait face la communauté internationale.

[Sondage](#) après [sondage](#), les Canadiens déclarent qu'aider d'autres personnes dans le monde est typiquement canadien – et qu'ils souhaitent que le gouvernement fédéral fasse de la coopération au développement et de l'aide humanitaire une priorité de la politique étrangère. Les recommandations suivantes proposent des solutions particulières pour augmenter et pérenniser la contribution du Canada à un monde plus juste, plus durable et plus sûr.

***Recommandation 4 : Que le gouvernement augmente les dépenses du Canada en matière d'aide humanitaire et au développement dans le monde sur 10 ans, par une augmentation prévisible de 15 % par an de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI).***

L'aide publique au développement (APD) est une ressource essentielle pour les pays fragiles et affectés par des conflits – qui seront aussi les plus durement touchés par les changements climatiques – et qui peinent à attirer d'autres sources de financement. L'APD est essentielle pour réaliser les principaux objectifs du Programme 2030 en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités afin de ne laisser personne de côté. Toutefois, à l'heure actuelle, le Canada n'investit que 0,28 % de son produit national brut (PNB) dans le développement international et l'aide humanitaire – soit [moins que la moyenne](#) des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et moins que sa propre contribution historique moyenne. Si l'on se fonde sur le niveau de financement et les taux de croissance actuels, à la fin du mandat de ce gouvernement en 2019, celui-ci aura le [plus faible engagement moyen](#) envers l'APD en pourcentage du PNB de tous les gouvernements canadiens des 50 dernières années.

Une augmentation annuelle de 15 % (incluant les projections exposées dans le budget fédéral de 2019) ferait passer l'EAI de 5,7 milliards de dollars en 2018-2019 à 6,5 milliards en 2019-2020, puis à 7,5 milliards en 2020-2021 et à 8,6 milliards en 2021-2022, ce qui serait conforme à la recommandation formulée l'an dernier par le Comité des finances dans son [rapport consécutif aux consultations prébudgétaires](#), à savoir que le Canada « [a] ugmente son aide publique au développement afin d'y consacrer 0,7 % du revenu national brut d'ici 2030, avec des objectifs renouvelables sur trois ans ». Le Comité permanent des [finances](#) et le Comité permanent des [affaires étrangères et du développement international](#) de la Chambre des communes ont formulé des recommandations similaires en 2016 et 2018. Dans un récent [examen de la coopération pour le développement visant le Canada](#), l'OCDE recommandait également que le Canada fixe une échéance pour atteindre la norme mondiale, qui est de consacrer 0,7 % du PNB à l'APD.

Cette « progression budgétaire » produira des augmentations annuelles prévisibles du budget de l'aide, doublera l'EAI en cinq ans et permettra aux pays partenaires d'absorber des augmentations efficacement et en fonction de leurs priorités. L'EAI augmentant, un montant proportionnel devrait être accordé au budget principal de l'aide humanitaire (prévention, interventions, secours et relèvement), en

incluant un financement pluriannuel distinct pour la prise en compte du genre dans les situations d'urgence. Cela aidera à faire face aux besoins humanitaires mondiaux croissants qui résultent de catastrophes liées, entre autres, au climat et à des conflits prolongés.

Conformément à la [Politique du Canada des partenariats avec la société civile](#), ces ressources supplémentaires devraient s'accompagner de mécanismes de financement nouveaux, divers et adaptables qui conviennent à différents partenaires de la société civile.

***Recommandation 5 : Que le gouvernement consacre au moins 50 % de sa contribution au financement international de la lutte contre les changements climatiques à l'adaptation, dans le contexte de l'augmentation de ce financement et pour arriver à la juste part qui doit être celle du Canada.***

***Recommandation 6 : Que le gouvernement consacre 50 % de l'aide bilatérale aux pays les moins développés (PMD), aux pays à faible revenu (PFR) et aux contextes fragiles.***

***Recommandation 7 : Que le gouvernement mette sur pied un nouveau plan d'action pour l'efficacité de l'aide internationale, avec des objectifs clairs correspondant aux engagements relatifs à l'efficacité de l'aide internationale et de l'aide au développement.***

***Recommandation 8 : Que FinDev Canada et Affaires mondiales Canada affectent, sur toute contribution remboursable, au moins la moitié de leurs investissements à des initiatives qui réduisent l'inégalité entre les sexes, par exemple dans des petites et moyennes entreprises (PME) dirigées par des femmes, dans les pays de revenu intermédiaire faible (PRIF) et les PFR.***

Ces quatre mesures renforceront la capacité du Canada de promouvoir un programme d'aide internationale féministe véritablement transformateur qui réponde aux besoins des organisations de défense des droits des femmes, atteigne les objectifs ambitieux des programmes en matière de genre de la Politique d'aide internationale féministe, et fasse en sorte que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient vraiment au cœur des programmes d'aide internationale du Canada. Plus généralement, elles contribueront à garantir qu'une part importante et prévisible des fonds que le Canada consacre au développement cible certaines des personnes les plus pauvres dans les pays les plus pauvres – celles dont la vie et les moyens de subsistance sont le plus menacés par les changements climatiques, entre autres, ainsi que les pays qui ont le moins les moyens de faire face à ces dangers. Ces mesures harmoniseront davantage les programmes du Canada avec les principes de l'efficacité de l'aide et du développement sans coût supplémentaire et elles combleront des déficits de financement clé afin d'aider à répondre aux besoins de personnes vivant dans la pauvreté.

*Le Conseil canadien pour la coopération internationale est la coalition nationale d'organisations de la société civile canadienne œuvrant à l'échelle internationale pour un développement humain viable.*

*Avec plus de 80 membres, dont bon nombre des principales organisations d'aide humanitaire et au développement du Canada, le CCCI rassemble et coordonne le secteur de la coopération internationale au Canada et offre des études et des analyses indépendantes sur les programmes et les tendances au Canada et dans le monde.*

*Le CCCI, dont les avis sont reconnus à l'échelle nationale et internationale sur les questions relatives à l'efficacité du développement, au rôle de la société civile en général et au rôle du Canada dans le monde, travaille en collaboration avec ses membres et partenaires afin de mettre fin à la pauvreté dans le monde et de promouvoir la justice sociale et la dignité humaine pour tous.*